



DELIBERATION : N° 2024/050

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Subvention aux associations année 2024

Convocation du : 28 juin 2024

Rapporteur : Mme Karine DE MACEDO

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 3 juillet 2024 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (14) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, BILBAUT Mathilde, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, GUERIN Sébastien, GERVOT Christian, TEK Delphine, ZOLLI Daniel, CLUZEL Pascal.

Membres absents excusés représentés (02) : MENQUET Céline a donné pouvoir à BILBAUT Mathilde, SENNEGON Stéphane a donné pouvoir à SFORZI Olivier.

Membres absents excusés non représentés (00) :

Membres absents non excusés et non représentés (01) : FLAIG Béatrice.

Ne prennent pas part au vote (02) : GAILLARD David et GENSSLER Bernard.

Nombre de votants : (16).

Secrétaire de séance : Nicole HAAS

Considérant la délibération 2021/51 en date du 23 juin 2021, relative à l'application d'une charte destinée à l'attribution des subventions aux associations,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la répartition des subventions allouées aux associations pour l'année 2024 comme suit :

	2024
ACCA de Levignac (Chasse)	366.00 €
APEEL	777.00 €
AS Vallée de la Save (rugby)	238.00 €
ARTIS	1 706.00 €
Comité des fêtes	5 500.00 €
Foyer rural	2 193.00 €
FNACA (ancien combattants)	238.00 €
Football Club Ouest	1 334.00 €
Gymnastique Volontaire	821.00 €
Moto Club les Escargots	410.00 €
Pétanque Lévignacaise	616.00 €
Radio de la save	238.00 €
Tennis club	1 436.00 €
Terre de Save	244.00 €
Association pompiers Aussonne	238.00 €
Resto du Cœur	363.00 €
TOTAL	16 718.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

APPOUVE la répartition des subventions aux associations pour l'année 2024.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour les démarches et signatures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

PRECISE que les crédits nécessaires à l'attribution de ces subventions sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Ne prend pas part au vote : 00

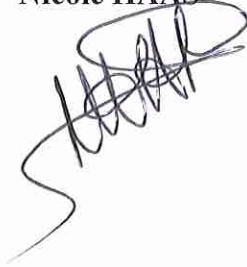
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 3 juillet 2024

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La secrétaire
Nicole HAAS



Le Maire
Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le



ID : 031-213102973-20240703-2024_07_03_050-DE